

RESTAURANT SCOLAIRE DE CORRENS

MAIRIE DE CORRENS
5 PLACE GENERAL DE GAULLE
83570 CORRENS
04.94.37.21.95

REGLEMENT INTERIEUR

(A conserver par la famille)

1 – INSCRIPTION

Les inscriptions au restaurant scolaire se font au bureau de l'accueil de loisirs.

Chaque famille doit remplir une fiche d'inscription avant la rentrée scolaire.

Il est impératif, pour que l'enfant déjeune au restaurant scolaire, de l'inscrire ou de le réinscrire chaque année ou chaque mois auprès de la directrice de l'accueil de loisirs. Si l'enfant n'est pas inscrit ou réinscrit, il ne peut être ni reçu, ni gardé, au restaurant scolaire et dans cette hypothèse, la responsabilité de la Commune ne sera pas engagée en cas d'accident.

Afin que l'inscription en début d'année scolaire puisse être prise en compte, **les règlements des repas antérieurs devront être soldés.**

Sont déduits systématiquement par le service, les jours de fermeture du restaurant scolaire, les jours de grèves des enseignants ainsi que les absences pour cause de maladie **justifiées par un certificat médical** qui doit être obligatoirement remis auprès de la directrice de l'accueil de loisirs. **A défaut, les repas seront facturés à la famille.**

Toutefois, l'absence justifiée sera également soumise à l'application du délai de carence qui est de un jour (le 1^{er} jour ne sera pas décompté même sur présentation d'un justificatif médical).

Les demandes d'inscriptions exceptionnelles sont à effectuer 48 heures avant auprès du Régisseur au bureau du centre de loisirs.

2 - ASPECT MEDICAL

Les agents de la restauration scolaire ne sont pas autorisés à administrer un médicament, sauf avec une ordonnance et une autorisation parentale **spécifiant l'autorisation du personnel** de restauration à administrer le médicament.

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire reconnue par le corps médical, les familles devront constituer un dossier de Projet d'Accueil Individualisé qui leur sera remis par la Direction de l'école fréquentée.

La commune ne pouvant s'engager sur la réalisation de repas pour les enfants présentant des allergies alimentaires, impose la fourniture de paniers-repas préparés par la famille, selon les modalités décrites dans la procédure du PAI, afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Ceci ne concernera en aucun cas les demandes pour convenances personnelles (repas végétarien, végétalien et religieux).

3 - FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

Prix du repas : fixé par délibération du Conseil Municipal.

Les repas doivent être payés en fin de mois des réceptions des factures.

Les retards de paiement peuvent remettre en question les inscriptions à la cantine. Après rappel les retardataires régleront directement à la caisse du Receveur Municipal.

Le paiement par chèque est conseillé (ordre « Trésor Public ». Pour le paiement en espèces, prévoir l'appoint.

4 - DISCIPLINE

En ce qui concerne les enfants prenant leurs repas au restaurant scolaire, des sanctions peuvent être prises en cas de manquements aux règles de vie collective (agitation répétée, manque de respect, etc...) allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

1^{er} avertissement : Courrier aux familles

2^{ème} avertissement : Convocation enfants/parents

3^{ème} avertissement : Renvoi de 3 jours, 1 semaine, définitif selon gravité

Tout comportement ne respectant pas la vie en collectivité et portant préjudice à autrui sera sanctionné.

Toute détérioration, faite volontairement ou par non respect des consignes, sera à la charge des parents de l'enfant responsable.

Les parents sont priés de bien vouloir donner impérativement les renseignements suivants pour le bon fonctionnement du service « restaurant scolaire » et la sécurité de leurs enfants :

- ◆ Changement de situation (divorce, garde, adresse, etc...)
- ◆ Changement de numéro de téléphone.

Un exemplaire du présent règlement sera :

- Affiché au restaurant scolaire
- Communiqué au personnel de surveillance de la cantine scolaire pour une application stricte
- Notifié à chaque parent lors de l'inscription de son enfant

**A RETOURNER AUPRES DE LA DIRECTICE DU CENTRE DE LOISIRS DUMENT
COMPLETE**

Je soussigné (e) _____ certifie avoir pris connaissance du
règlement intérieur du restaurant scolaire et m'engage à le respecter.

A CORRENS, le _____

Signature.